

COMMUNE DE JOURGNAC  
87800

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°2024/03**

**Séance du 14 février 2024**

**Nombre de membres :**

**En exercice :..... 14**

**Présents :..... 8**

**Votants :..... 14**

**Résultat du vote :**

**Pour :..... 14**

**Contre : ..... 00**

**Abstention :..... 00**

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 février à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de Jourgnac, dûment convoqué le 7 février 2024, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Francis THOMASSON, maire.

**Présents** : M. Francis THOMASSON, Mme Marie-Pascale FRUGIER, M. Pascal GAYOU, M. Stéphane FAROUT, M. Michel RENAULT, Mme Elodie CHOQUET, M. Gaëtan GOUMILLOUX, M. Robert DESBORDES.

**Absents excusés** : Mme Anne-Sophie UIJTTEWAAL (a donné pouvoir à M. Francis THOMASSON), M. Alain MAURIN (a donné pouvoir à M. Michel RENAULT), Mme Marie-Laure LAVERGNE (a donné pouvoir à M. Stéphane FAROUT), Mme Sabine LOTTE (a donné pouvoir à Mme Marie-Pascale FRUGIER), M. Laurent BLANCHER (a donné pouvoir à M. Gaëtan GOUMILLOUX), Mme Magalie FAUCHER (a donné pouvoir à M. Robert DESBORDES).

Mme Marie-Pascale FRUGIER a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET : CONVENTION DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS D'INNOVATION PEDAGOGIQUE POUR LE PROJET « DECORATION ET PARTICIPATION A LA FUTURE COUR VÉGÉTALISÉE ».**

Le Maire expose au Conseil municipal :

Dans le cadre du Conseil National de la Refondation (CNR), la démarche « Notre école faisons-la ensemble » a permis une vaste concertation sur tout le territoire français associant les équipes pédagogiques dans les écoles volontaires, et l'ensemble des partenaires locaux.

L'école de Jourgnac s'est engagée dans cette démarche avec le projet de « décoration et participation à la future cour végétalisée ». Axé sur le bien-être des élèves à l'école, il comporte les actions suivantes :

- ✓ végétalisation de la cour,
- ✓ réalisation d'une fresque par les élèves avec la participation d'un artiste,
- ✓ proposition d'aménagement de jeux de cour en bois et d'un potager adapté à la nouvelle disposition de la cour,
- ✓ fabrication de cabanes à oiseaux par les élèves de l'école maternelle également accompagnés d'une intervenante.

La commission académique d'examen des projets a validé ce projet compte tenu de sa richesse et de son intérêt pour les élèves et le Rectorat a accordé une participation financière dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique (FIP), à hauteur des actions prévues dans le projet qui sont habituellement de la compétence de la collectivité : achats de biens durables, matériels pédagogiques dont ressources numériques, mobilier scolaire, etc...

Ce soutien financier fait l'objet d'une convention ayant pour objet d'organiser l'engagement de chacun en précisant les modalités et le montant du soutien financier du ministère de l'Éducation nationale, s'élevant à 6 144,20 €.

.../...  
Délibération N°2024/03

Envoyé en préfecture le 15/02/2024  
Reçu en préfecture le 15/02/2024  
Publié le  
ID : 087-218708105-20240214-DEL202403-DE



Après en avoir délibéré le Conseil municipal unanime,

- ACCEPTE la proposition de soutien financier de l'Education nationale pour le projet de l'école primaire intitulé « décoration et participation à la future cour végétalisée »,
- AUTORISE le maire à signer la convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique avec Madame la rectrice de l'académie de Limoges.

Fait et délibéré à Journac, le 14 février 2024  
Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Francis THOMASSON

Acte rendu exécutoire après envoi en  
Préfecture le : 15/02/2024  
Publication le : 15/02/2024

